

PROJET DE SERRES AGRICOLES

NOTICE ENVIRONNEMENTALE
Auto-évaluation



Michel BONIFAZIO

13 560 La Roque d'Anthéron

D'un point de vue réglementaire, un projet de serres agricoles est soumis :

- à permis de construire en application du Code de l'Urbanisme, Article R 421-1
- à autorisation ou à déclaration en application du Code de l'environnement, Article R 214-1 - rubrique 2.1.5.0. «Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol», avec la réalisation d'un Document d'Incidences sur l'Eau (pièce n°4 de la déclaration ou demande d'autorisation, conformément à l'article R 214-6)
- à la réalisation d'un dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000, en application du Code de l'environnement, article L 414-4, dans le cas où un projet serait situé dans le périmètre ou à proximité immédiate d'un site NATURA 2000 (ZPS, ZSC, SIC).

Dans ce cadre, la présente notice environnementale a pour vocation d'établir un diagnostic sommaire de la zone-projet sur les principaux paramètres structurants des milieux naturels et humains, afin d'identifier d'éventuelles sensibilités ou vulnérabilités du site vis à vis du projet.

Sommaire

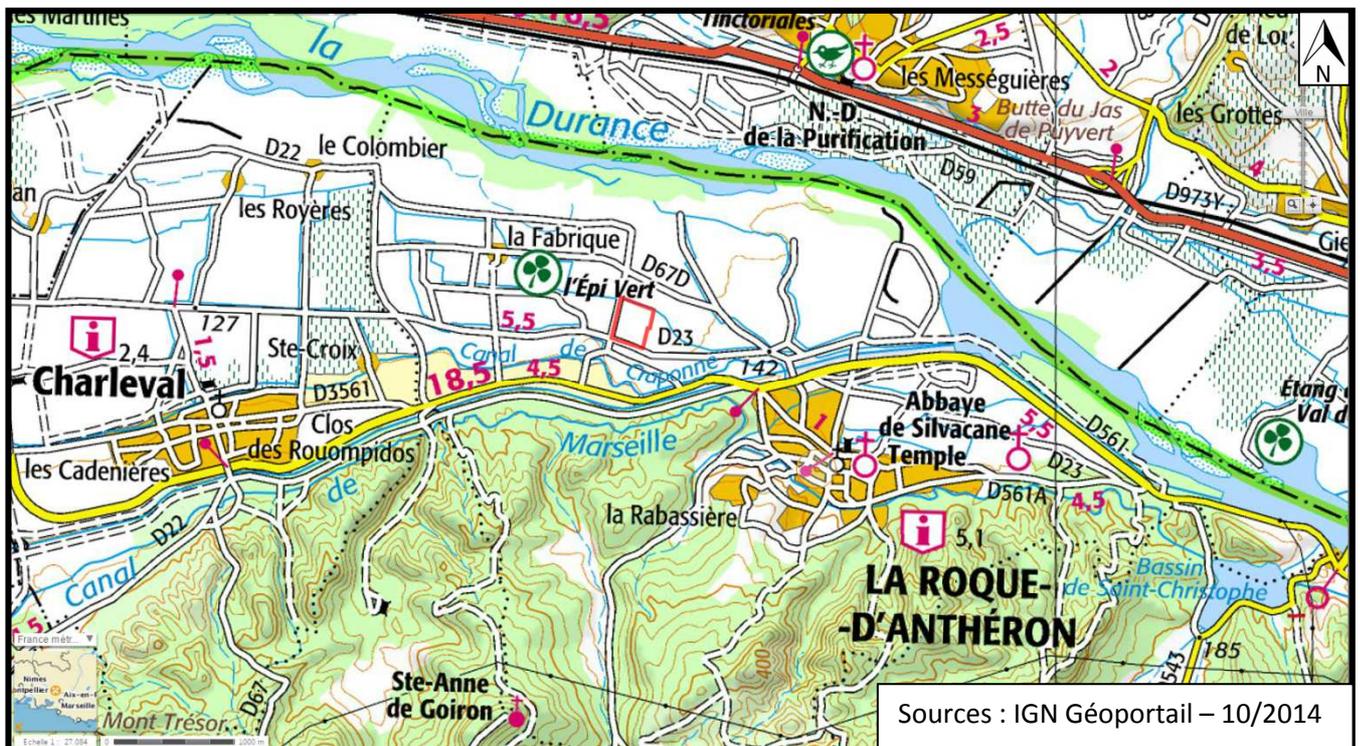
- 1 LOCALISATION**
- 2 GEOLOGIE**
- 3 HYDROLOGIE**
- 4 RISQUE NATURELS**
- 5 MILIEUX NATURELS**
- 6 PAYSAGES ET USAGES**

SYNTHESE DES ENJEUX

1. LOCALISATION

Le projet concerné, par la présente demande, correspond à la construction de serres agricoles photovoltaïques pour une surface de 30 058 m², sur la commune de La Roque d'Anthéron.

Ces terres sont situées en zone agricole au Nord-Ouest de la commune de La Roque d'Anthéron, au lieu-dit La Candiette. L'opération fait partie d'un secteur exclusivement agricole. Elle est bordée par d'autres parcelles cultivées et au Sud par la D23.





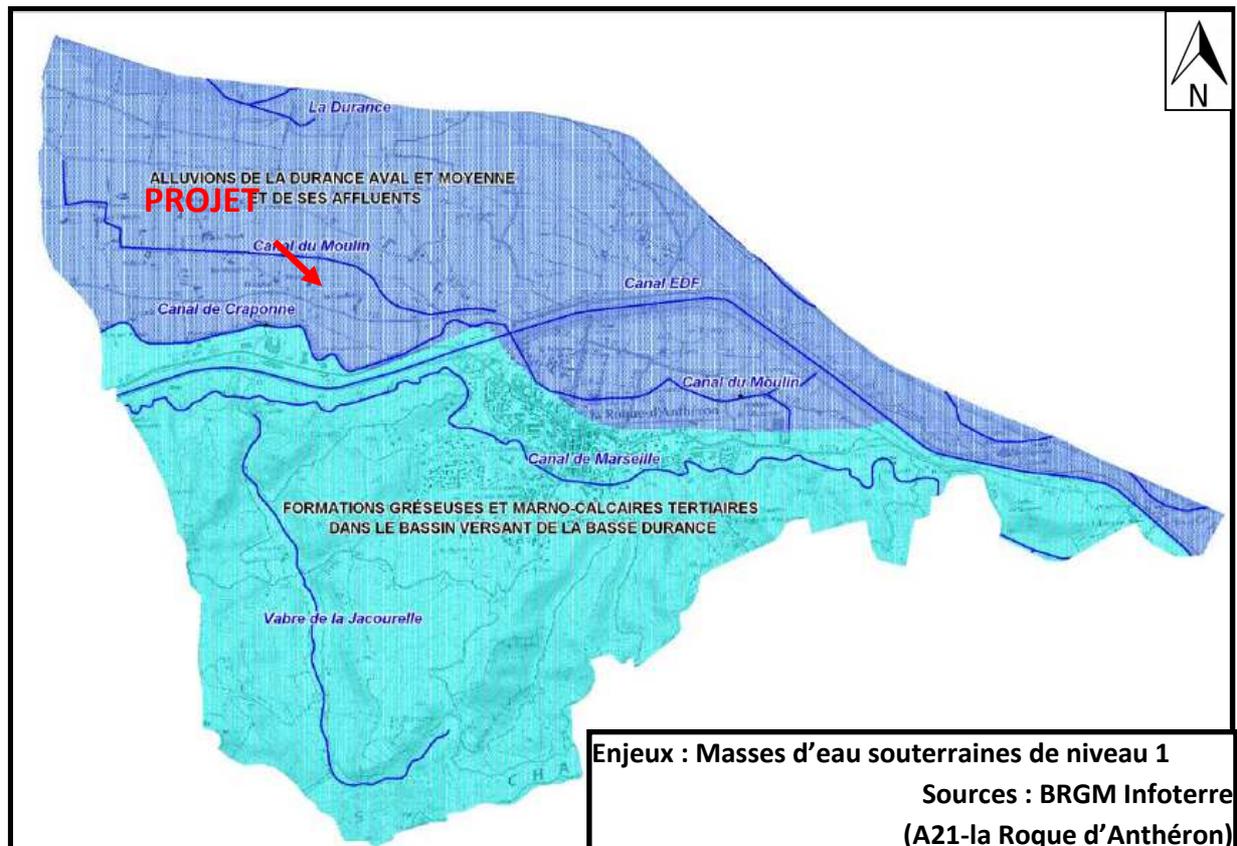
Vue aérienne de la zone projet

3 HYDROGEOLOGIE

La nappe alluviale de la Durance représente une ressource majeure pour la région, avec des relations nappe-rivière importantes.

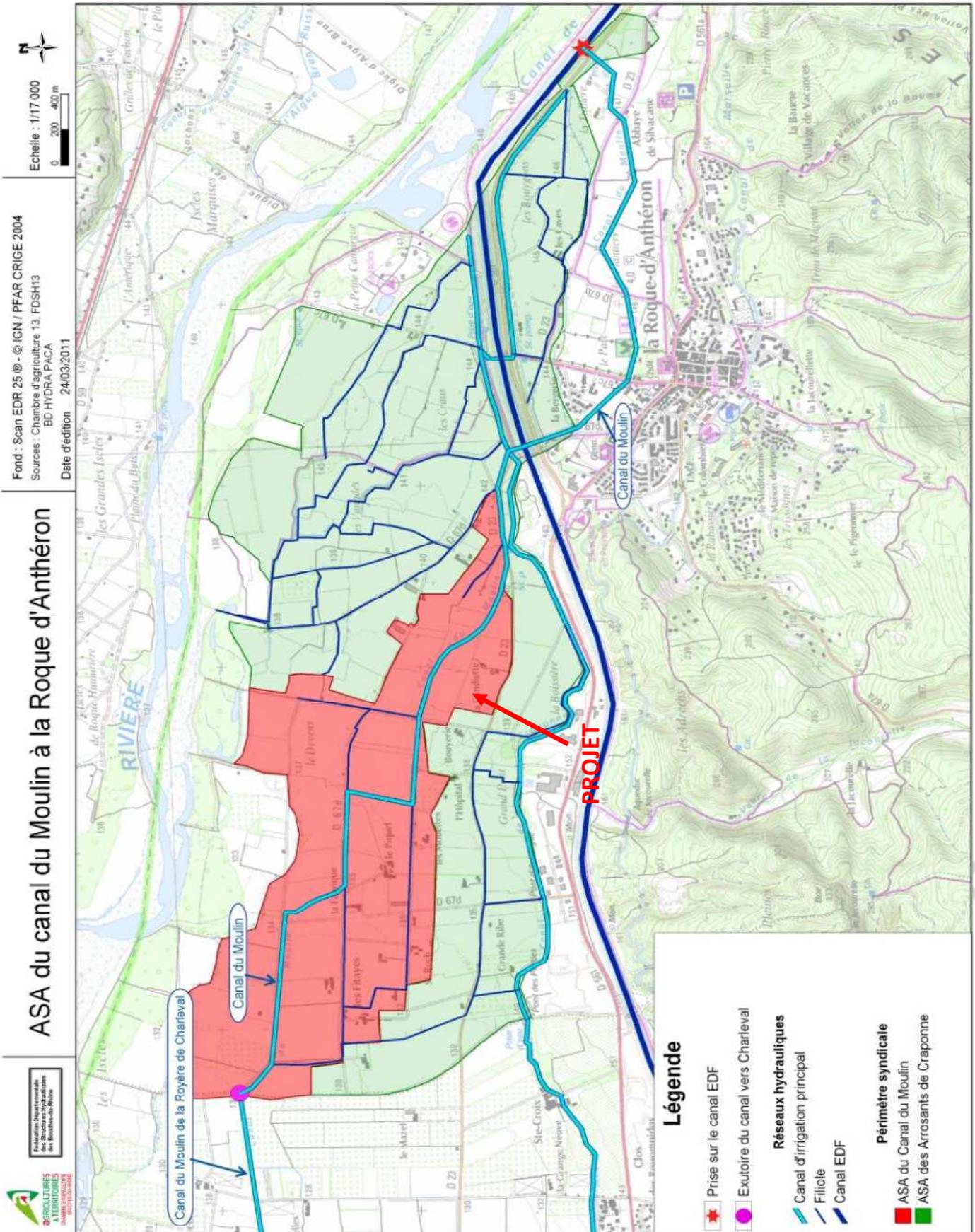
L'importance des débits d'apport dus à l'irrigation assure ainsi la majeure partie de l'alimentation de la nappe de la Basse Durance et a atténué la sensibilité de la nappe aux variations du lit. Le devenir de ce mode d'irrigation est donc très important pour la pérennité de la ressource en eau souterraine. Ainsi, un équilibre s'est établi entre les prélèvements très nombreux, la sensibilité à la sécheresse et les apports par l'irrigation. Du point de vue qualitatif, les deux masses d'eaux sont altérées par des pollutions nitratées, d'origine agricole, et des pollutions phosphatées, d'origine domestique. Des contaminations en pesticides ont également été mises en évidence pour les deux masses d'eaux.

MASSES D'EAU SOUTERRAINE							
Code	Nom	Etat de la masse d'eau		Objectifs de bon état		Risque de non atteinte du bon état (RNABE)	
		Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique
FRDG302	Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents	Bon	Mauvais	2015	2015	Moyen	Moyen



Le projet ne présente pas de sensibilité hydrogéologique

4 HYDROLOGIE



Le projet ne présente pas de sensibilité d'un point de vue hydrologique

5 RISQUE NATURELS

Risques identifiées sur la commune :

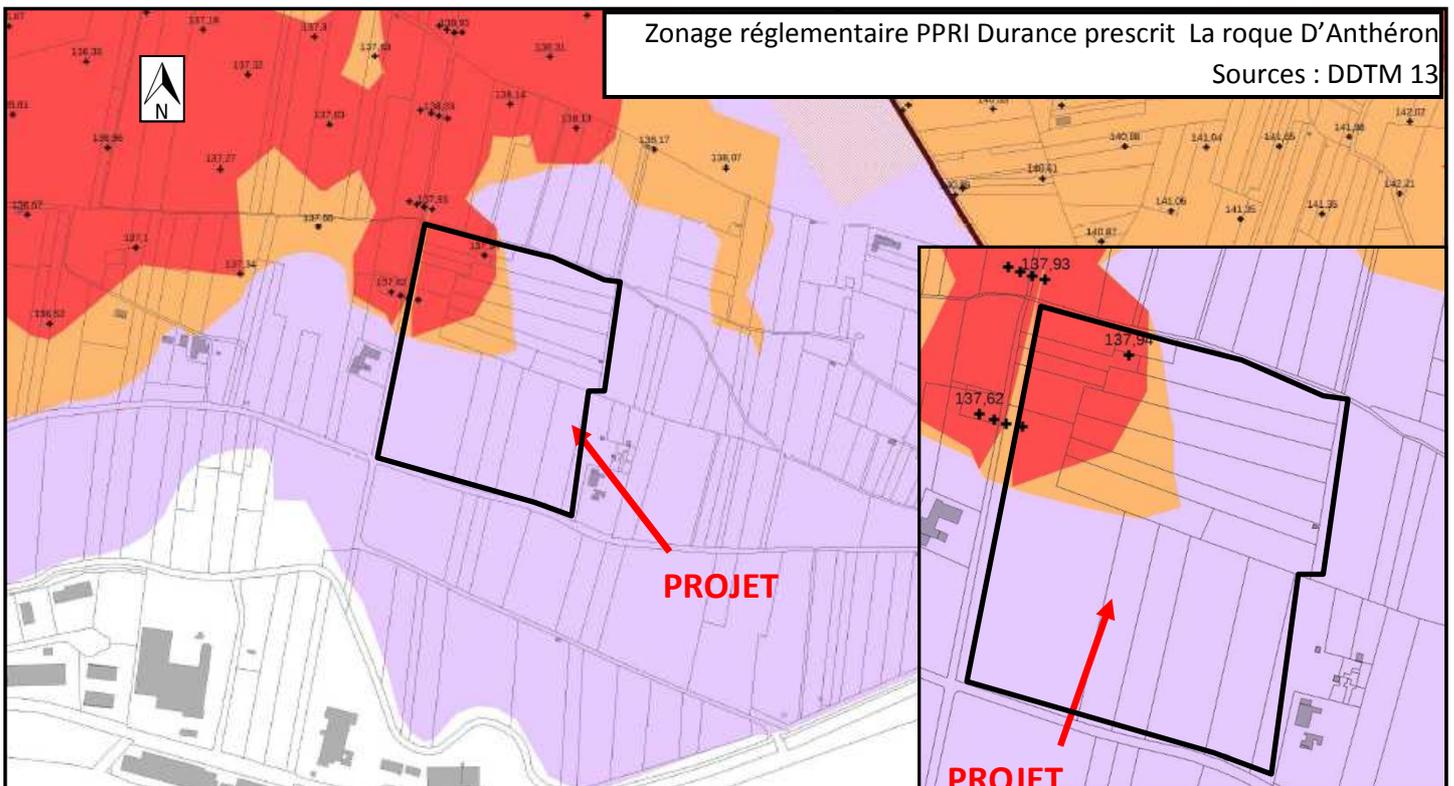
- La commune est située dans une zone de sismicité 4
- Inondation : PPR inondation DURANCE approuvé le 5 novembre 2014

Les parcelles du projet sont concernées par les zonages suivants, fort, modéré et exceptionnel. La construction sera mise en place sur la zone soumise à l'aléa exceptionnel.

Des dispositions constructives sont prévues, pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement en période d'inondation, ou lors de phénomènes de remontées de nappe

La zone prévue pour la construction des serres agricoles est concernée par l'aléa moyen.

- Feu de forêt
- Mouvement de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs PPRn Mouvement de terrain approuvé le 14/04/2014
- Mouvement de terrain - Tassements différentiels : PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels approuvé le 14/04/2014
- Rupture de barrage
- Transport de marchandises dangereuses



Des dispositions constructives sont prévues, pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement en période d'inondation, ou lors de phénomènes de remontées de nappe

6 MILIEUX NATURELS

Le projet se trouve en dehors de toute zone d'inventaire de type ZNIEFF, et de toute zone réglementaire de type Natura 2000.

des ZNIEFF sont recensés dans un rayon de 3 km autour du projet :

Deux ZNIEFF de type I, « le Vallon de Castellans » et « la Basse Durance, du pont de Pertuis au pont de Cadenet ». Les ZNIEFF de type I sont définies par une superficie limitée présentant des espèces ou associations d'espèces caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.

Deux ZNIEFF de type II, « la Chaîne des Côtes et Massif de Rognes » et la « Basse Durance ». Les ZNIEFF de type II sont de vastes ensembles naturels riches et peu modifiés par l'homme, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Les sites Natura 2000 les plus proches sont :

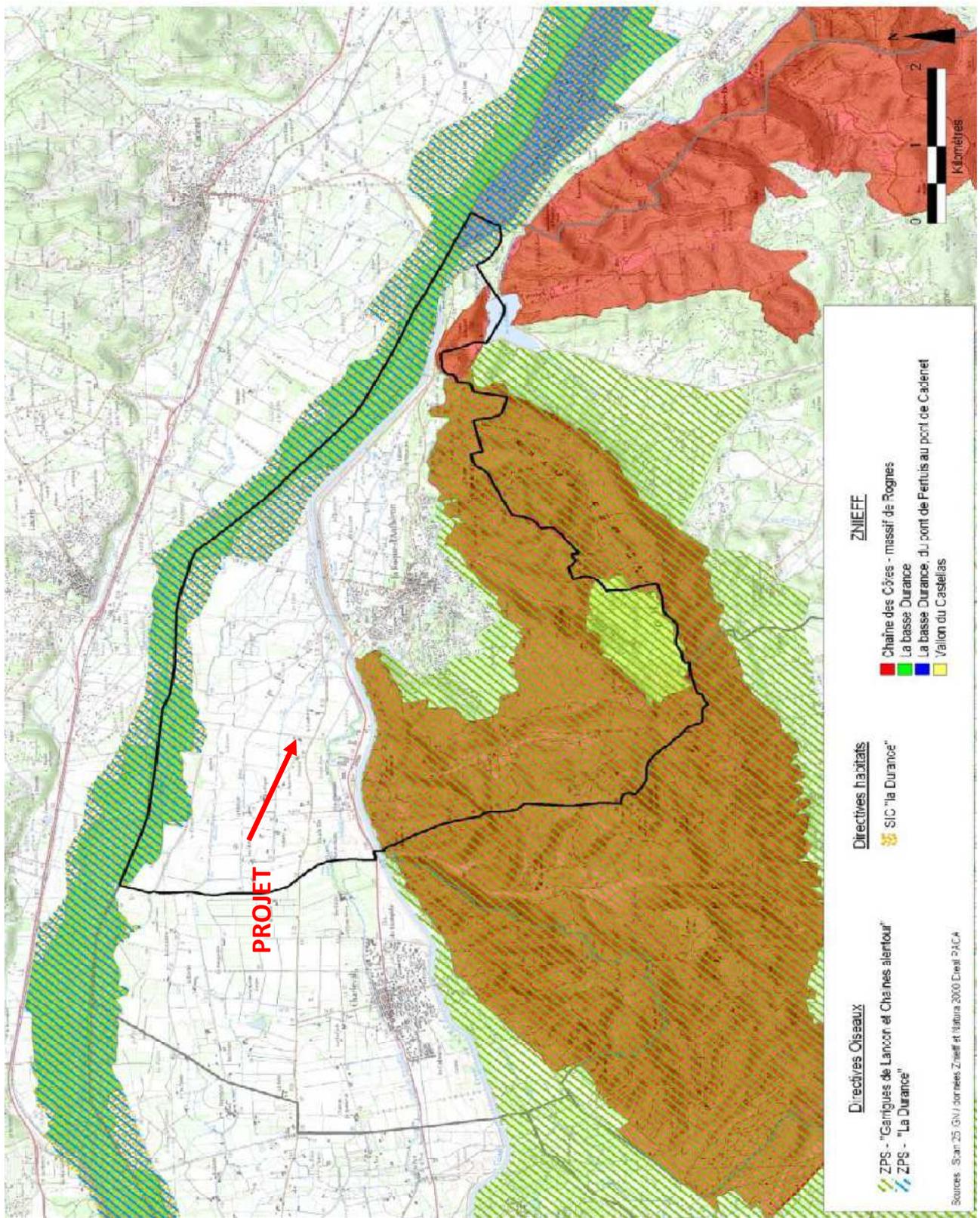
- ZPS « garrigue de Lançon et Chaines alentours » à environ 650m au Sud

Les Garrigues de Lançon et les chaînes alentours se localisent entre la vallée de la Durance et l'Etang de Berre. Le site présente divers types d'habitats naturels : garrigues, boisements de feuillus ou de résineux, parcelles agricoles (vignobles, cultures maraîchères et céréalières), falaises et barres rocheuses. Le site présente un intérêt d'ordre national à international pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (4 couples potentiellement présents, sur 25 couples nichant en France), et pour des espèces dont la nidification reste à confirmer : Bondrée apivore, Pic noir, Bruant ortolan, Traquet oreillard, Fauvette orphée. La diversité d'oiseaux est en grande partie liée à l'étendue des milieux ouverts et à leur complémentarité écologique.

- ZPS « La Durance » à environ 1000 m au nord
- SIC « La Durance » à environ 1000 m au nord

La Durance est régulièrement fréquentée par plus de 60 espèces d'intérêt communautaire, ce qui en fait un site d'importance majeure au sein du réseau Natura 2000. Par ailleurs, la vallée de la Durance constitue un important couloir de migration. Ses zones humides accueillent de nombreux oiseaux hivernants (canards, foulques...) et migrants aux passages printanier et automnal. Le site présente un intérêt particulier puisqu'il concentre, sur un espace réduit, de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire à la fois marqués par les influences méditerranéenne et montagnarde.

Le projet est situé en dehors de tout zonage réglementaire et des zones de protection.



(sources : Agenda 21 La Roque d'Anthéron)

7 PAYSAGE ET USAGES



Vue d'ensemble de la zone projet depuis l'angle sud est des parcelles, le projet est bordé au sud par la D23 et nord par une haie arbustive.



Vue depuis la route au sud du projet.



Vue depuis l'est, les terres sont actuellement exploitées, Des haies arbustives sont visibles sur la frange nord du projet

SYNTHESE DES ENJEUX

	Nature	Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Géologie	Alluvions fluviales récentes.	0
	Hydrogéologie	Nappe d'accompagnement de la Durance, utilisée pour l'irrigation et AEP	0
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.	0
	Hydrologie	Le projet est situé dans le périmètre de L'ASA du Canal du Moulin qui gère le réseau d'irrigation.	0
	Milieus naturels	Le projet n'est localisé dans aucun zonage officiel du patrimoine naturel. Il se situe à proximité de la ZPS « Garrigues de Lançon et Chaines alentours ».	0
	Paysage et visibilité	Le projet est situé dans une plaine agricole, à proximité du siège de l'exploitation. Site partiellement visible uniquement depuis la D 23, une haie paysagère est prévue pour diminuer les co-visibilités.	0
	Risques Naturels	Le projet est situé en partie en zone d'aléa inondation fort et modéré et en majorité en zone d'aléa exceptionnel	1
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet s'inscrit pleinement dans la vocation agricole des terres		
	Activités	Agriculture bien présente sur la commune. Projet au sein d'un espace agricole bien développé	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. Pas de co-visibilités avec un site classé.	0
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Document d'urbanisme	POS zone NC – les constructions nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées	0
	Réseaux	Aucunes servitudes dans l'emprise du projet.	0

Légende	
0	Indifférent
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité modérée
3	Sensibilité forte

Le projet ne présente pas de grandes sensibilités vis-à-vis des enjeux identifiés et s'intègre dans un paysage agricole diversifié.